



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL  
26 rue du Loup  
01440 VIRIAT

# CAHIER SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

**ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON**

**Vendredi 20 Juin 2025 à 18 H 30**

**à PLATEAU D'HAUTEVILLE  
(Boost Center)**

## ORDRE DU JOUR

### 17 h 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des télécommandes pour les votes.

### 18 h 30

- Accueil par : Joël MALIN, Président du District.  
Thierry PATUREL, Président du club de CO Plateau.
- Intervention de M. Philippe EMIN, Maire de Plateau d'Hauteville et conseiller départemental du canton du Plateau d'Hauteville
- Présentation de l'ordre du jour.
- Allocution du Président Joël MALIN.
- Annonce du quorum.
- Explications sur l'utilisation des télécommandes pour les votes.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de début de saison tenue à Viriat le 25 Novembre 2024.
- Rapport moral de la saison 2024/2025. Vote.
- Rapports d'activités des commissions de la saison 2024/2025. Vote.
- Présentation de la procédure pour le remplacement du poste vacant au Comité de Direction. Vote.
- Information des modifications des règlements et statuts du District.
- Présentation des modifications des règlements généraux du District. Vote.

### PAUSE (10 minutes)

- Examen des vœux. Votes.
- Présentation du budget prévisionnel 2025/2026.
- Informations diverses.
- Lieu de la prochaine AG de fin de saison : Juin 2026.
- Allocution de fin de travaux :
  - Monsieur le Président du CDOS.
  - Madame la vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain.
  - Madame la vice-présidente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes.
  - Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football ou son représentant.
- Signature du listing de présence de fin d'AG et restitution des télécommandes.
- Verre de l'amitié.

# RAPPORT MORAL

## Compte rendu Moral de la saison 2024/2025

Cette saison a pu se dérouler normalement, avec le souhait des clubs pour une reprise, après la trêve, plus tôt, le 9 février en ce début d'année. Elle s'est terminée, avec le plateau départemental U7 le samedi 24 mai sur la nouvelle plaine des sports de VALSERHONE, le samedi 31 mai avec les finales des coupes de l'Ain à MONTREAL LA CLUSE, la journée départementale du foot féminin à ATTIGNAT le 14 juin, le tournoi Lémanique à GLAND (canton de Vaud) le 21 juin et le challenge U11 du Conseil Départemental le dimanche 22 juin à MONTREAL LA CLUSE.

Une saison bien remplie, pour les techniciens et toutes les commissions du district, les bénévoles des clubs qui nous reçoivent pour nos actions promotionnelles sans vraiment de répit et qui œuvrent chaque week-end sur les stades de notre district. Malheureusement nous avons toujours quelques dossiers et des problèmes surtout autour des terrains qui donnent une mauvaise image de notre sport, et des conséquences sportives et financières pour les clubs.

Une note positive avec le développement des pratiques diversifiées : Foot en marchant, le Beach Soccer, le Fut net, la bonne tenue de nos équipes seniors, jeunes garçons et féminines en ligue.

Conformément à ses statuts, notamment à l'article 13.7, les membres du comité de direction se sont réunis 12 fois au cours de la saison.

Chaque réunion du comité de direction a fait l'objet d'un compte-rendu sachant que pour chacune d'elle, le quorum a été atteint, ce qui nous a permis de délibérer.

Le comité de direction, dans ce contexte de reprise et de suivi, s'est attaché à :

- Gérer au mieux l'emploi du temps des salariés en fonction de l'activité du moment.
- Tenir les clubs informés par la communication de son président, des possibles évolutions sportives, de l'application des mesures sanitaires liées au football.
- Aider les clubs dans leurs recherches particulières et ponctuelles.
- Des rencontres entre nos instances et les clubs ont été organisées par secteur.
- Etudier au plus près les aides que le district pourra apporter aux clubs en fonction de son bilan au 30 juin.
- - Suivre l'évolution des réglementations fédérale et régionale en les adaptant à son propre fonctionnement.
- Gérer l'organisation des pratiques dont les championnats, les coupes et les pratiques diverses.
- Former ses salariés et dispenser des formations à l'intention des arbitres, éducateurs et dirigeants de clubs
- S'assurer de la bonne gestion financière en justifiant ses charges et en recherchant des produits adaptés à l'équilibrage de son budget.
- Préparer au mieux la reprise de la saison 2025-2026.

Le Secrétaire Général,  
Jacques CONTET

# COMPTES RENDUS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

## COMMISSION D'APPEL

### COMPOSITION DE LA COMMISSION :

**Présidente : MERIAUX Céline**

#### Appel disciplinaire :

GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, HERMANN Pierre, PROST Alexandre, GRADANTE Laurent, MOTTION Frédéric, FLOTTET Valentin, GUICHERD Olivier, GUTIERREZ RAMOS Andréas, LEO Lydia, RHODET Florian.

#### Appel règlementaire :

GILLY Stéphanie, HERMANN Pierre, PROST Alexandre, GRADANTE Laurent, MOTTION Frédéric, FLOTTET Valentin, GUICHERD Olivier, GUTIERREZ RAMOS Andréas, LEO Lydia, RHODET Florian.

### Situation arrêtée au 4 Juin 2025

La saison 2024/2025 a vu l'ouverture de 25 dossiers dont 4 dossiers sans suite se répartissant de manière suivante :

- 4 dossiers en appel règlementaire.
- 17 dossiers concernaient des appels disciplinaires.

La Présidente,  
Céline MERIAUX

## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

La CDA comptait cette saison 10 membres (président G. BESSET, vice-président : O. GUICHERD, secrétaire : S. FEYEU, responsable des observations : G. STRIPPOLI)

#### Les engagements de la CDA en début de saison :

- Une réunion tous les mardis soir (au lieu de tous les 15 jours)
- Un PV étoffé et détaillé
- Une amélioration de la communication avec les clubs (réponse à tous les courriers et appels)
- Une amélioration de la qualité de l'arbitrage (observations + formations)
- Recevoir des arbitres et des clubs
- Se rapprocher des autres commissions

#### Depuis le début de saison la CDA :

- A participé à toutes les réunions de rentrée des clubs (sénior et jeunes)
- A organisé des formations d'arbitres semi officiels (159 semi officiels formés)
- A organisé 2 FIA (58 candidats, 43 reçus)
- A organisé 2 formations de mi saison pour les arbitres (65% de présents)
- A mené des actions auprès des clubs (rencontre entre autres dans les clubs du PVFC, Veyle Saône, Ain Sud)

- A organisé une séance en plénière avec l'ensemble des présidents de commission du district
- A conduit une action « prise de conscience » sur tous les terrains du district les 10 et 11 mai
- A organisé une formation arbitre de FUTSAL (11 arbitres formés)
- A organisé une formation des référents en arbitrage (29 clubs présents)
- A mis en place une nouvelle organisation des observations (les D1/D2/D3 sont vus 2 fois et classés au ranking, tous les D4 ayant réussi les tests physiques sont observés, tous les stagiaires sont observés à leur 10<sup>e</sup> match pour être titularisés) : 120 observations au total pour les arbitres titulaires et une quinzaine pour les arbitres stagiaires (1 seule non-titularisation)

Toutes ces engagements et actions ont pris du temps pour être organisées et animées par les bénévoles de la CDA

Départ pour la saison prochaine : Sylvain FEYEUX

La CDA recrute de nouveaux membres (qu'ils soient arbitres ou non, les dirigeants, joueurs, éducateurs sont les bienvenus).

Projets et perspectives : prolonger le travail entrepris, reconduire des formations et les perfectionner, mise en place de formations pour les observateurs afin d'améliorer la qualité de l'arbitrage, accentuer la sensibilisation aux dérives concernant les arbitres en particulier chez les plus jeunes (proposition de mesures pour étendre le carton blanc aux coachs ou faire des pauses d'apaisement pour éviter la montée des tensions), mettre l'accent sur les formations d'arbitres assistants et sur le développement de l'arbitrage féminin, continuer le projet de formation des jeunes arbitres, mieux les suivre, mieux les former en particulier en lien avec les clubs pour les faire pratiquer plus sereinement à l'interne avant de les envoyer sur les FIA et constituer un vivier de jeunes arbitres.

Le Président,  
Grégory BESSET

**COMMISSION DELEGATIONS**

Cette saison 2024/2025, la Commission a couvert 156 rencontres classées sensibles ou à risques comme suit :

- 143 rencontres seniors « sensibles »
- 3 rencontres U18 « sensibles »
- 1 rencontre U15 « à risque »
- 6 rencontres coupe de l'Ain
- 3 rencontres coupe Tremblay

Quelques rencontres se sont déroulées avec des incidents qui, sans la présence d'un délégué, auraient peut-être mal tourner, ce qui prouve que le délégué est primordial pour le bon déroulement d'une rencontre.

Je fais appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre la commission des délégations.

Je remercie les délégués pour leur contribution à la bonne marche de la commission.

Le président de la Commission,  
Patrick PITARD

## COMMISSION DE DISCIPLINE

La Commission se réunit chaque mardi pour traiter les dossiers du weekend sportif précédent.

Cette saison nous avons eu à gérer :

- 26 dossiers avec audition dont 19 avec instruction
- 23 dossiers en commission d'appel dont 20 en District et 3 en Ligue.

Au vu du nombre croissant d'auditions avec instruction, nous avons le plaisir d'accueillir une deuxième instructrice, Myriam DEBOURG, au grand soulagement de Catherine GALLICE à qui nous avons dû demander un travail énorme cette saison et qui a parfaitement assuré, ce dont nous la remercions.

Encore une fois nous ne pouvons que constater une progression de la violence sur les terrains. Si la tendance est à la baisse en U18, il est regrettable de voir que les dossiers en U15 ont doublé et que nous sommes confrontés à des dossiers en U13 ce qui est très inquiétant. Une augmentation également sur les dossiers SENIORS.

La rubrique « coup/brutalité » remportant la palme de toutes les catégories :  
58 en Seniors, 13 en U18, 12 en U15 et 1 en U13.

Une prise de conscience doit être faite au sein de chaque club afin d'éviter de continuer l'escalade de ces violences.

Les membres de la Commission vous souhaitent de bonnes vacances.

La Présidente,  
Colette GAILLARD

## COMMISSION FAFA

L'attribution de la subvention FAFA 2024/2025, par la LAuRAFoot, s'élève à 58 000 €uros (61 180 € la saison dernière 2023/2024 soit une baisse d'environ 5 %).

Nous avons subventionné :

- \* 14 dossiers en structures sportives :
  - 1 terrain synthétique
  - 1 construction d'un club house
  - 9 éclairages LED de terrain à 11
  - 1 pare-ballons
  - 1 main courante
  - 1 arrosage automatique
- \* 1 véhicule Renault d'occasion (hors subvention ci-avant)
- \* 1 véhicule Toyota d'occasion (hors subvention ci-avant)

Pour la commission FAFA,  
Alain JOSSERAND

## COMMISSION FEMININE

### **PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U12F-U13F**

9 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

### **PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U14F-U15F**

5 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

4 joueuses se sont distinguées lors du rassemblement inter-districts, et vont intégrer le pôle Espoirs de LYON :

- 3 futures U14F des clubs de FC BRESSANS, BRESSE TONIC FOOT et FBBP01,
- 1 future U15F de BRESSE FOOT 01.

### **PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U16-U17F**

3 rassemblements ont eu lieu cette saison.

Une triangulaire SAVOIE-HAUTE SAVOIE-AIN aura lieu le 5/06/2025.

### **PLATEAUX FEMININS U9F-U11F-U15F**

3 plateaux ont eu lieu, couplés à des actions spécifiques :

- le 2/10/2024 à MARBOZ
- le 7/12/2024 à MONTMERLE SUR SAONE
- le 8/03/2025 à MONTREAL LA CLUSE

### **TOURNOI FUTSAL DES 18 et 19/01/2025 à ST DENIS LES BOURG**

Ont participé au tournoi :

- U11F : 10 équipes
- U13F : 10 équipes
- U15F : 10 équipes
- U18 F : 10 équipes
- SENIORS F : 10 équipes

### **TOURNOI LEMANIQUE DE FOOTBALL FEMININ** (ex Journée franco-suisse)

Le tournoi lémanique aura lieu le samedi 21 juin à GLAND dans le canton de VAUD (SUISSE).

Les participantes à ce rassemblement sont :

- 1 sélection U12F-U13F de 12 joueuses
- 1 sélection U14F-U15F de 16 joueuses

### **JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL FEMININ**

La JDFF se déroulera le 14 juin 2025 à ATTIGNAT.

Environ 200 joueuses vont participer.

### **LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL**

11 clubs ont été labellisés cette saison.

### **APPEL A PROJET « TOUTES FOOT »**

Les clubs suivants ont déposé un dossier de candidature, et réalisé la vidéo demandée : AIN SUD, BRESSE FOOT 01, et CENTRE DOMBES.

## **COMPOSITION DU CHAMPIONNAT FEMININ**

### **- CHAMPIONNAT SENIORS F à 11 :**

- 8 équipes en D1
- 8 équipes en D2

### **- CHAMPIONNAT SENIORS F à 8 :**

- 6 équipes en D1
- 6 équipes en D2

### **- CHAMPIONNAT INTER-DISTRICTS U18 à 11** (géré par le District de l'Isère)

- 8 équipes en D1 (dont 2 de l'Ain)
- 12 équipes en D2 sur deux poules (dont 3 équipes de l'Ain)

### **- CHAMPIONNAT U15F à 8**

- 8 équipes en une poule, et participation à un critérium sur les plateaux féminins, comptabilisant à la fois les participations et les résultats des équipes.

## **COUPE DE L'AIN SENIORS F PEGGY PROVOST**

11 équipes participantes

Victoire de ESSOR BRESSE SAONE face à AS MISERIEUX TREVOUX (fin du match 2-2 puis TAB 3-2)

## **REUNIONS DIVERSES :**

- 5 réunions de la Commission Féminine se sont tenues sur la saison :

. 27/08/24

. 04/11/24

. 13/01/25

. 06/03/25

. 12/06/25

- Réunion plénière de début de saison : 31/08/2024

- Réunion plénière de fin de saison : 19/06/25

## **BILAN**

Attractivité moindre pour le championnat U15F.

Beaucoup de kilomètres effectués par nos 5 équipes U18F engagées dans le championnat inter-districts géré par le District de l'ISERE, que nous remercions chaleureusement pour l'accueil de nos équipes.

Bonne participation des jeunes filles aux différentes journées promotionnelles (plateaux féminins, futsal et JDFF)

Félicitations au club de THOISSEY ESVS, qui accède au championnat séniors R2F pour la saison 2025/2026.

## **COMMISSION FOOT REDUIT**

La commission foot réduit est composée de 3 membres (Patrick Teppe, Patrick Chêne et Pierre Benoit) en collaboration avec la commission technique du district. Elle se réunit le lundi et mardi après-midi.

### **Bilan de la saison :**

**U13** : 162 équipes, 2 phases, 4 niveaux et 5 montées en critérium en fin de première phase. On constate une recrudescence des incidents autour des rencontres.

1<sup>er</sup> tour du festival Pitch le 19 octobre 2024, 2<sup>e</sup> tour le 7 décembre 2024 et finale le 5 avril 2025 à Marboz (Filles et Garçons).

1<sup>ère</sup> journée le 21 septembre 2024.

**U11** : 188 équipes, 3 phases, 3 niveaux. Nombreux forfait dans la 3<sup>ème</sup> phase et il y a beaucoup trop de feuilles de plateaux manquantes.

1<sup>ère</sup> journée le 14 septembre 2024.

Le Challenge du Conseil départemental à Montréal la cluse le 22 mars 2025.

**U9** : 262 équipes, 3 phases, 2 niveaux.

Journée d'accueil le 14 septembre sur 3 sites. OL Sud Revermont, AS Bâgé et Côtière MV.

1<sup>er</sup> plateau le 21 septembre 2024.

**U7** : 197 équipes, 2 phases, plateaux par secteurs.

1<sup>er</sup> plateau le 21 septembre 2024.

En fin de saison, mise en place d'ateliers éducatifs sur des plateaux pour apaiser le climat.

Rassemblement U7 le 24 mai 2025 à Valserhône 73 équipes présentes. Quelques forfaits de dernière minute.

### **Réunions j'accompagne U7, U9, U11 et U13 :**

**Secteur Bas Bugey** : le mardi 3 septembre 2024 19H00 à Culoz.

**Secteur Bugey** : le mercredi 4 septembre 2024 19h00 à Châtillon la Palud.

**Secteur Haut Bugey** : le mardi 3 septembre 2024 19h00 à Veyziat.

**Secteur Bresse** : le mercredi 4 septembre 2024 19h00 à Foissiat.

**Secteur Dombes Côtière** : le mardi 3 septembre 2024 19h00 à Miribel.

**Secteur Val de Saône** : le mercredi 4 septembre 2024 19h00 à Replonges.

**Réunion j'accompagne U7** : le lundi 3 février 2025 à Foissiat, Veyziat, Miribel, Replonges et Châtillon la Palud.

### **Engagements des équipes :**

Merci de confirmer, engager ou retirer vos équipes par l'intermédiaire de Footclubs.

Pour les changements de niveau de vos équipes, adresser un mail à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr)

### **Festival Foot U13 Pitch :**

Le premier tour de la saison 2025/2026 se déroulera le samedi 18 octobre 2025. Les équipes premières de chaque club sont automatiquement engagées.

Si vous ne souhaitez pas participer, merci de faire un mail au district. Réponse pour le mardi 9 septembre dernier délai.

Bonnes vacances à tous.

La Commission Foot Réduit.

Teppé Patrick, Benoit Pierre et Chêne patrick.

## COMMISSION PREVENTION

La Commission « prévention » s'est réunie 11 fois cette saison : le 4 juillet 2024, le 22 août 2024, le 25 septembre 2024, le 24 octobre 2024, le 21 novembre 2024, le 19 décembre 2024, le 29 janvier 2025, le 19 février 2025, le 26 mars 2025, le 23 avril 2025 et le 27 mai 2025.

Une réunion est prévue le 2 juillet 2025.

### **Participations et actions mises en place durant la saison 2024 2025 :**

- Gestion des fiches informatisées prévention « éducateurs » pour les seniors de D3 et D4, pour les jeunes en U15 et U18 et pour les féminines (867 retours, 65 réservés et 18 très réservés), des courriers sont adressés au Président des clubs dont les éducateurs sont notés « très réservés »

- Désignation et suivi des matchs sensibles et à risques

Sur l'ensemble des matchs désignés, comme toutes les saisons, les délégués ont relevé toujours autant de contestations, de mauvais comportements de spectateurs et de certains éducateurs.

Nous connaissons de plus en plus de problèmes dans les catégories U11, U13, U15, U18.

(match sensible = arbitre confirmé et délégué, match à risque = arbitre confirmé, délégué avec intervention de la gendarmerie ou de la police et information envoyée à la mairie du lieu de la rencontre)

- Envoi de courriers aux clubs concernant des incidents et des comportements antisportifs.

- Désignation mensuellement d'une bénévole ou d'un bénévole.

- Participation à l'AG de fin de saison.

- Participation à la soirée des récompenses à ATTIGNAT.

- Participation en début de saison aux rencontres avec les clubs seniors de la même poule (le 31 août 2024 pour la D3, le 7 septembre 2024 pour la D1 et la D2 et le 28 septembre 2024 pour la D4 et la D5, les rencontres seront reconduites pour la saison 2025/2026).

- Gestion d'une journée sans carton (toutes les équipes seniors de D1 à D4 dont les matchs sont arbitrés par un arbitre officiel sont concernées, de même que les équipes U15 et U18 de D1 et les féminine seniors D1). Après la dernière journée de championnat, cette journée sans carton est tirée au sort, toutes les équipes qui n'ont reçu aucun carton sont récompensées, mais elles sont de moins en moins nombreuses).

- Participation aux journées promotionnelles organisées par le District (au festival U13 à MARBOZ, au plateau départemental U7 à BELLEGARDE, au Challenge du Conseil départemental U11 à MONTREAL, à la journée « féminines » à ATTIGNAT).

- Participation au forum organisé par l'Essor Bresse Saône (le thème était les réseaux sociaux) et à celui organisé par Plaine Revermont Football.

La commission « prévention » recherche toujours des bénévoles.

Les Co-présidents,  
Jean BELPALME et Alain BERNARD

## COMMISSION DES REGLEMENTS

A la date du 4 juin 2025, la Commission des Règlements s'est réunie 38 fois et a ouvert 232 dossiers contre 251 pour la saison précédente.

Ils sont répartis comme suit :

- 174 forfaits contre 140 la saison précédente ce qui correspond à une forte progression soit 25 %
- 48 réclamations contre 56 la saison précédente soit une diminution de 14,5 %
- les absences de licence pour les délégués sont devenues non-significatives.

### LES FORFAITS

Sur les 174 forfaits :

- 92 forfaits simples sont relatifs aux compétitions seniors avec 87 en championnat répartis comme suit :
  - # 48 en D5 (44 en 2024)                      # 2 en D2 (0 en 2024)
  - # 18 en D4 (16 en 2024)                      # 0 en D1 (0 en 2024)
  - # 2 en D3 (2 en 2024)                        # 17 en féminines (28 en 2024)

Sur les 92 forfaits simples 6 sont relatifs aux coupes (contre 4 en 2024) :

- # 1 en Coupe de Peggy PROVOST (1 en 2024)
- # 4 en Coupe René TREMBLAY (2 en 2024)
- # 1 en Coupe René MORANDAS (1 en 2024)

- 4 forfaits généraux (4 en 2024) avec :

# 3 en D5      # 1 en D4      # 0 en D3

- 50 forfaits simples en U18 (49 en 2024) + 2 forfaits généraux (8 en 2024)
- 32 forfaits simples en U15 (24 en U15) + 4 forfaits généraux (1 en 2024)

- 16 forfaits simples chez les féminines (contre 28 en 2024) + 1 forfait général : 6 féminine à 11, 10 en féminines à 8.

Les chiffres parlent d'eux même il y a une augmentation significative des forfaits dans toutes les catégories mais plus particulièrement marquée en U18 et chez les Féminines.

### LES RECLAMATIONS

Sur les 48 réclamations (contre 56 en 2024) :

- 13 sont relatives aux équipiers premiers (22 en 2024)
- 8 dossiers concernent des joueurs susceptibles d'être suspendus (5 en 2024)
- 5 dossiers relatifs aux mutations (10 en 2024)
- 2 dossiers relatifs à la qualification de joueurs
- 20 dossiers relatifs à un autre motif

### LES AUTRES

Sur les 20 dossiers autres :

- 5 dossiers relatifs à des réserves techniques transmis à la CDA (2 en 2024)
- 4 dossiers relatifs à des terrains impraticables
- 2 dossiers relatifs à des joueurs ayant joué plus d'1 match sur 2 jours consécutifs
- 1 match arrêté pour panne d'éclairage
- 1 pour arbitre ayant une dispense médicale pour l'arbitrage mais joue dans son club
- 1 match arrêté pour nombre de joueurs insuffisant
- 3 dossiers relatifs à l'absence de licence

- 2 dossiers relatifs à l'absence de FMI
- 1 dossier relatif aux remplacements dans un match U13

Le Président,  
Maurice DELIANCE

**COMMISSION JOUEURS SANCTIONNES**

**Saison 2024/2025 :**

Reliquat de joueurs restant à désigner à l'issue de la saison 2023/2024 : **66**

- **52** ont été désignés, **12** n'ont pas renouvelé leur licence • **2** ont changé de district

**AU COURS DE LA SAISON 2024/2025**

En sus du reliquat donc de **52**, **150** joueurs ont été désignés Il demeure un reliquat de :

- **8** joueurs suspendus pour non arbitrage
- **21** joueurs qui ont fini leur sanction mais n'ont pu être désignés
- **44** joueurs dont la sanction n'est pas terminée.

Patrick VERNAY

**COMMISSION SPORTIVE**

Saison 2024-2025

Senior M.	Nbre d'équipes	<u>Rencontres programmées</u>	<u>Jouées</u>	<u>Reportées</u>	<u>Forfaits</u>	<u>Forfaits G.</u>
D1	12	132	132	3	0	0
D2	24	264	261	11	3	0
D3	36	396	394	9	2	0
D4	48	528	464	17	8	5
D5 phase 1	51	192	170	2	12	2
D5 phase 2 N.1	18	90	84	6	3	1
D5 phase 2 N.2	34	126	99	6	25	3
		<b>1728</b>	<b>1604</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>10</b>

<b>U18 ... Phase 1</b>	77	333	320	17	13	0
..... Phase 2	77	380	315	17	42	6
<b>U15 ..Phase 1</b>	86	410	373	11	12	4
..... Phase 2	86	410	378	25	19	2
		<b>1533</b>	<b>1386</b>	<b>70</b>	<b>86</b>	<b>12</b>

Senior F. à 11 Ph1	15	49	47	5	2	0
Senior F. à 11 Ph2	16	112	106	11	6	1
Senior F. à 8 Ph1	12	30	24	2	6	0
Senior F. à 8 Ph2	12	60	51	10	9	1
U15 F	8	56	56	2	0	0
		<b>307</b>	<b>284</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>2</b>

Nous ajoutons :

- Coupes de L'Ain **201** rencontres programmées

La commission se réunit tous les mardis après-midi pour traiter les demandes des clubs, vérifier la tenue des rencontres et suivre le calendrier dans la conformité des règlements sportif.

Nous avons reçu et traité **2475** courriels et **251** demandes modifications « Footclubs ».

Elle homologue les classements, après clôture de tous les dossiers en cours (discipline, appel et autres) et validation par la commission de discipline et officialise les montées et descentes.

Dans l'ensemble la saison sportive s'est bien déroulée avec une reprise après la trêve en février les compétitions U15 et U18 en 2 phases. Nous avons eu quelques week-ends pluvieux qui ont engendré des reports. En fin de saisons quelques forfaits surtout en U18 !

La commission remercie :

- Emilie et Esther pour leur aide chaque semaine au suivie des problèmes d'enregistrements de résultats et la correspondance avec les clubs.
- La commission des arbitres et ceux qui sont en charge des désignations.
- Le club de Montréal La Cluse As pour son aide dans l'organisation des coupes et nos partenaires sponsors pour cette journée.

La commission prépare la saison prochaine, pensez aux engagements de vos équipes, championnats et coupes, avec vos desideratas à enregistrer sur « Footclubs ». Toutes vos demandes et correspondances doivent transiter par la boite officielle mail de votre club.

La commission sportive

### COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

La Commission s'est déjà réunie deux fois.

Le 18 septembre 2024 pour établir une liste et informer les clubs en infraction au Statut de l'arbitrage en début de saison.

Ces clubs en infraction ont eu la possibilité de régulariser leur situation pour la saison en cours en présentant le ou les arbitres manquants aux diverses Formations Initiales d'Arbitres (F.I.A.).

Le 19 mars 2025 pour étudier la 1<sup>ère</sup> situation d'infraction, en régularisant les clubs qui ont inscrit des personnes aux F.I.A. et qui ont réussi leur examen.

Il en a résulté une liste mise à jour avec 18 clubs en infraction à mi-saison.

A noter que ce chiffre est en hausse par rapport à l'année dernière.

Enfin, la Commission se réunira une dernière fois le 11 juin 2025 pour étudier la 2<sup>ème</sup> situation d'infraction, avec vérification de la réalisation du nombre de journées arbitrées par rapport au quota correspondant à chaque officiel (Jeune, Sénior, Féminine, nouvel arbitre).

Il en résultera une liste définitive des clubs en infraction pour cette saison 2024/2025.

**Cette liste définitive précisera les sanctions sportives et financières qui seront appliquées pour la saison suivante 2025/2026.**

Le Président de la Commission,  
Raul GUTIERREZ

## COMMISSION TECHNIQUE

### LA FORMATION DE CADRES

#### ***Certificats Fédéraux Initiateurs :***

- CFI U6-U9 : 26 Stagiaires
- CFI U10-U13 : 43 Stagiaires
- CFI U14-U19 : 17 Stagiaires
- CFI Seniors : 24 Stagiaires

#### ***Certification :***

- 11 candidats

#### ***Formations de spécialité :***

- CFI Gardiens de But : 15 stagiaires
- Attestation Pratique Féminine : Annulé

### LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DES PRATIQUES

#### ***Labellisation des clubs (procédure en cours)***

##### *Label Jeunes :*

- 4 clubs en demande
- 4 clubs en renouvellement
- 12 clubs en suivi

##### *Ecole Féminine de Football :*

- 3 clubs en demande
- 4 clubs en renouvellement
- 4 clubs en suivi

#### ***Programme Educatif Fédéral :***

- 31 Clubs engagés

#### ***Sections loisirs :***

- 7 Clubs identifiés

#### ***Pratiques complémentaires :***

- Coupe de l'Ain Futsal :
  - 31 équipes engagées en U13
  - 30 équipes engagées en U15
  - 24 équipes engagées en U18

#### ***Actions promotionnelles :***

- Plateau départemental U7 : 73 équipes représentant 36 clubs
- Journée d'accueil U9 : 133 équipes représentant 47 clubs sur 3 sites
- Challenge U11 du Conseil Départemental : 36 équipes représentant 20 cantons
- Festival U13 PITCH : 16 équipes garçons + 8 équipes filles
- Foot en marchant : 2 rassemblements
- Beach Soccer : 1 rassemblement

# LE PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

## Garçons

### U12

- 105 joueurs observés (hors rencontres de championnat)
- 5 joueurs convoqués sur un rassemblement régional

### U13

- 102 joueurs observés (hors rencontres de championnat)
- 6 joueurs convoqués pour le recrutement du Pôle Espoir LAuRAFoot

### U14

- 56 joueurs observés (hors rencontre de championnat)
- 3 joueurs retenus pour un rassemblement régional

### U15

- 40 joueurs observés (hors rencontre de championnat)
- 2 joueurs retenus pour un rassemblement régional

### U16

- 36 joueurs observés (hors rencontre de championnat)
- 1 joueur retenu pour un rassemblement régional

### Futsal U14

- 23 joueurs observés
- 5 joueurs retenus pour un rassemblement régional

### Futsal U15

- 30 joueurs observés
- 1 joueur retenu pour un rassemblement régional

### Centre de Perfectionnement U12-U13

- 5 centres de perfectionnement

## Filles

*CF compte rendu d'activité de la Commission Féminines*

### COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- La CDTIS est composée de 8 personnes : BAILLET Georges - BOURDON Bernard – JANNET Jean François – JANTET Bernard - MAGDELEINE Guy – MONTBARBON Gérard – PELISSON Bernard - PELLET François.

La Commission s'est réunie à quatre reprises en présentiel mais elle a échangé régulièrement par voie informatique. Elle a utilisé également ce moyen d'échanges pour les données auprès des propriétaires des installations et de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

En marge des vérifications règlementaires périodiques, les membres de la commission ont eu pour missions de :

- ✓ Réaliser des demandes d'avis préalables pour les propriétaires ayant des projets d'investissements ou de modifications de leurs installations sportives.

- ✓ Valider les conformités d'installations ayant fait l'objet de demandes de subvention de la part de Ligue de Football Amateur par l'intermédiaire du FAFA.
- ✓ Conseiller les propriétaires des installations pour lever des non-conformités, pour préparer des projets.
- ✓ Communiquer via le PV hebdomadaire (rédaction de 45 comptes-rendus)

➤ Infrastructures recensées au niveau du district lors de la saison 2024/2025 :

244 installations dont 173 dotées d'un éclairage.

Sur les 244 installations, 186 sont en pelouse naturelle, 34 en pelouse synthétique, 12 en stabilisé et 12 gymnases.

Les installations (terrain/vestiaires/annexe) sont vérifiées par décennale hormis s'il y a un changement notoire qui intervient durant cette période.

Les éclairages sont vérifiés toutes les deux saisons pour les projecteurs de type IM (Iodures Métalliques) et toutes les quatre saisons pour les projecteurs de type LED.

➤ Les vérifications 2024/2025 ont portées sur :

- 49 installations dans le cadre des visites décennales ou de transformations.
- 46 éclairages dans le cadre des visites périodiques ou de modifications.

Les membres de la CDTIS remercient les dirigeants des clubs et les propriétaires des installations pour leur étroite collaboration permettant de travailler de manière cohérente et efficace.

Pour les membres de la CDTIS  
Jean François JANNET

## ELECTION MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, réunie le 12 Mai 2025, a validé la candidature de la liste conduite par M. Joël MALIN.

### **Extrait de l'article 13 – Comité de Direction**

#### **13.3) Mode de scrutin**

[...]

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat précédent.

**Candidature de Mme Amandine DOUILLET.**

## **INFORMATION DES MODIFICATIONS REGLEMENTS DU DISTRICT**

### TITRE 3 : LES COMPETITIONS

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>Article 21 – Championnats de District</b>            21.4) <u>Inactivité partielle ou totale</u>            Il est fait application des articles 7 et 8 de la LAuRAFoot.</p>	<p><b>Article 21 – Championnats de District</b>            21.4) <u>Inactivité partielle ou totale</u>            Il est fait application <del>des articles 7 et</del> de l'article 8 <b>des règlements</b> de la LAuRAFoot.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
	<p><b>Article 21 – Championnats de District</b>  <b>21.5) Ententes et Groupements</b>  <b>Il est fait application de l'article 7 des règlements de la LAuRAFoot.</b></p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>Article 22 – Equipes réserves seniors</b>            22.1.2) <u>Pour la phase 2 de D5</u>            Les clubs ayant des équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.</p>	<p><b>Article 22 – Equipes réserves seniors</b>            22.1.2) <del>Pour la phase 2 de D5</del> <b>Pour les championnats seniors D1, D2, D3, D4 et pour la phase 2 de D5</b>            Les clubs ayant des équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>Article 23 – Classements - Points</b>            23.4.2) Dans tous les cas de match perdu par pénalité, l'équipe bénéficiaire conserve son nombre de buts marqués pendant la rencontre avec un minimum de 3 buts. Le nombre de buts marqués par l'équipe perdante est annulé.            Une équipe U15, U18, seniors, féminines, abandonnant volontairement une rencontre est sanctionnée financièrement.</p>	<p><b>Article 23 – Classements - Points</b>            23.4.2) Dans tous les cas de match perdu par pénalité, l'équipe bénéficiaire conserve son nombre de buts marqués pendant la rencontre avec un minimum de 3 buts. Le nombre de buts marqués par l'équipe perdante est annulé.            Une équipe U15, <del>U18</del>, <b>U17, U20</b>, seniors, féminines, abandonnant volontairement une rencontre est sanctionnée financièrement.</p>

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 34 - TERRAINS</u></p>	<p><u>ARTICLE 34 - TERRAINS</u>  (Création d'un article)</p> <p><b>34.6 – Lorsque l'installation sportive principale, déclarée par le club en début de saison, voit son classement (ainsi que son classement d'éclairage) expirer en cours de saison, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur cette installation sportive jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée.</b></p>

**ATTEINTE AU PRINCIPE DE NEUTRALITE**

Le présent Barème disciplinaire, spécifique aux cas d'atteinte au principe de neutralité, a été voté lors du Conseil de Ligue, réuni le 13 juillet 2024, et sera applicable dès la saison 2024-2025 (étant rappelé que l'alinéa 1 du préambule du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. donne compétence au Comité de Direction pour aggraver le barème disciplinaire fédéral).

Pour rappel, la Commission Régionale de Discipline et les Commissions départementales de Discipline sont compétentes pour traiter disciplinairement de la violation du principe de neutralité, instauré par l'article 1 des Statuts de la FFF, et de la méconnaissance de l'article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF.

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle, la LAuRAFoot admet le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.

[---]

## CHAMPIONNAT DES U15 – U17 et U20 pour la saison 2025-2026

### Préambule

Règlement expérimenté sur 3 saisons, à savoir : 2025/2026 – 2026/2027 – 2027/2028

#### Championnat U15

**Première phase** : Brassages par matchs \*aller – retour\* (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.

En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

**Deuxième phase** : Championnat par matchs \*aller – retour\* (poules de 6 maximum) sur 4 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, 2 poules de D2, x. poules de D3 et x. poules de D4, en fonction des engagements. Les poules de D2 et D3 sont constituées de manière dirigée, les poules de D4 sont constituées de manière géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours

#### Championnat U17

**Première phase** : Brassages par matchs \*aller\* (poules de 10 maximum) sur 2 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement du championnat U15 de la saison 2024-2025, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.

En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

**Deuxième phase** : Championnat par matchs \*aller – retour\* (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, 3 poules de D2, x. poules de D3, en fonction des engagements. Les poules de D2 sont constituées de manière dirigée et les poules de D3 de manière géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

#### Championnat U20

**Première phase** : Brassages par matchs \*aller\* (poules de 10 maximum) sur 1 niveau.

La composition des poules est effectuée de manière géographique.

**Deuxième phase** : Championnat par matchs \*aller\* en D1 (poule de 12 maximum).

Championnat par matchs \*aller – retour\* en D2 (poules de 6 maximum).

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, x poules de D2, en fonction des engagements. Les poules de D2 sont constituées de manière dirigée.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

#### Année N+1 :

La répartition des niveaux sur l'année N+1 peut être modifiée en fonction des équipes descendantes de Ligue (notamment les équipes U16R2 et U18R2). La commission sportive se réserve le droit d'attribuer des places au premier niveau de brassage aux équipes disputant des championnats de Ligue dans certaines catégories et absentes dans d'autres.

## **Montées et Descentes :**

### **U15 :**

Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U16 R2.

Il peut accéder au championnat de Ligue U15 R2.

En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage U15 de premier niveau en première phase

### **U17 :**

Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U18 R2.

En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U16 R2 dispute(nt) le brassage U17 de premier niveau en première phase.

### **U20 :**

Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U20 R2.

En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U18 R2 et U20 R2 dispute(nt) le brassage U20 de premier niveau en première phase.

## **Classement :**

Pour les phases disputées en match \*aller-retour\*,

en cas d'égalité dans une même poule, les équipes sont départagées par :

- 1 - Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2 - Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
- 3 - La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
- 4 - Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 5 - La meilleure différence de buts sur toutes les rencontres.

Pour les phases disputées en match \*aller\*,

en cas d'égalité dans une même poule, les équipes sont départagées par :

- 1- Le Goal-average général
- 2 - Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 3 - La meilleure différence de buts sur toutes les rencontres.

## **Equipier premier :**

1 - Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure depuis le début de la saison.

2 - Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 4 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure dont un seul ayant joué plus de 12 matchs depuis le début de la saison.

3 – Est considéré comme equipier premier (en attente évolution des règlements AG FFF)

4 - En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne peut faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

## **Divers :**

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase est jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Dans toutes les phases, un club ne peut avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes en D2 en seconde phase dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.

Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.

Une équipe descendante ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.

Dans le cas où le premier d'une poule ne peut pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place.

Si ce deuxième ne peut pas monter, il y a un maintien supplémentaire au niveau supérieur.

Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure est celle qui a le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne peut pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :

- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

- En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

**Points de pénalité disciplinaires** (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)

- Dans chaque phase, une diminution d'un point est appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution de un point est appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.

En deuxième phase, les équipes de D3 et D4 peuvent exceptionnellement reporter un match. Elles ne peuvent avoir qu'un match reporté en cours. Ce match doit obligatoirement être joué avant la dernière journée de championnat, sous peine de match perdu aux 2 équipes.

**Récompense « PETIT POUCKET »**

Le dernier club en lice en Coupe Gambardella, ayant atteint au minimum le 4<sup>ème</sup> tour, et inscrit en championnat de District durant la saison en cours, sera récompensé.

En cas d'égalité, le club sera celui qui évolue au niveau inférieur.

# PRESENTATION DES MODIFICATIONS REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

## STATUTS DU DISTRICT DE L'AIN

### Article 12 – Assemblée Générale

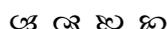
#### 12.5.6) Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

Pour les besoins du présent article :

- Les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de ligue »,
- Les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la ligue ou par la fédération.

**Chaque mandature** Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'assemblée générale de la Ligue.

[--]



## REGLEMENTS GENERAUX

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>Article 23 – Classements - Points</b></p> <p>23.1) Les championnats senior du district se disputent par matchs « aller » et « retour ».</p> <p>Le classement s'effectue par addition de points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Match gagné : 3 points</li> <li>• Match nul : 1 point</li> <li>• Match perdu : 0 point</li> <li>• Match perdu par pénalité : 0 point</li> <li>• Match perdu par pénalité pour un joueur suspendu ayant participé à une rencontre : -1 point</li> <li>• Match perdu par forfait : -1 point</li> <li>• Match perdu suite à fraude sur identité : -1 point et moins 1 point de pénalité sans préjuger des sanctions prévues au code disciplinaire.</li> <li>• Match perdu par pénalité pour un joueur n'ayant pas honoré sa désignation d'arbitrage et ayant participé à une rencontre avec son club : 0 point</li> </ul> <p>Les classements sont établis par la commission sportive. La validation se fait par la commission des règlements après l'expiration de tous les recours. Des sanctions financières sont appliquées suivant le tableau des tarifs figurant dans l'annuaire.</p>	<p><b>Article 23 – Classements - Points</b></p> <p>23.1) Les championnats senior du district se disputent par matchs « aller » et « retour ».</p> <p>Le classement s'effectue par addition de points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Match gagné : 3 points</li> <li>• Match nul : 1 point</li> <li>• Match perdu : 0 point</li> <li>• Match perdu par pénalité : 0 point</li> <li>• Match perdu par pénalité pour un joueur suspendu ayant participé à une rencontre : -1 point</li> <li>• Match perdu par forfait : -1 point</li> <li>• Match perdu suite à fraude sur identité : -1 point et moins 1 point de pénalité sans préjuger des sanctions prévues au code disciplinaire.</li> <li>• Match perdu par pénalité pour un joueur n'ayant pas honoré sa désignation d'arbitrage et ayant participé à une rencontre avec son club <b>la même journée</b> : <del>0 point</del> <b>-1 point</b></li> </ul> <p>Les classements sont établis par la commission sportive. La validation se fait par la commission des règlements après l'expiration de tous les recours. Des sanctions financières sont appliquées suivant le tableau des tarifs figurant dans l'annuaire.</p>

# VŒUX

## Vœu n° 1

### AS Dortan Lavancia

Le championnat D5 se passe en deux phases est très mal compris par les joueurs et éducateurs d'équipes.

Car les équipes sont dans un sprint permanent dès la 1<sup>ère</sup> phase, il ne faut pas se louper. La 2<sup>ème</sup> phase au 1er niveau, nous sommes dans des matchs couperet en plus s'il y a plusieurs équipe 1. Nous demandons un championnat de D5 (10 ou 12 équipes avec match A/R) sur une saison complète comme le sont les divisions supérieures avec un maillage géographique plus large.

Pour information :

Pour A : 4 équipes 1

Poule B : 0 équipes 1

Poule C : 0 équipes 1

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

## Vœu n° 2

### CS Belley

Ce vœu a été formulé dans le souci de préserver l'équilibre des jeunes joueurs, en limitant les déplacements excessifs et les temps de trajet trop importants.

Sauf accord du club quitté, tout changement de club est interdit pour les joueurs licenciés U6 à **U13** (les filles ne sont pas concernées), sauf pour un club appartenant au Département ou au District dont dépend le domicile de leurs parents ou représentant légal ou dont le siège se situe à moins de **25 km** de celui-ci.

Avis du Comité de Direction : avis favorable. Il sera soumis au vote pour éventuellement être proposé à la LAuRAFoot.

## Vœu n° 3

### AS Fareins Saône Vallée

Que les championnats jeunes surtout et seniors si c'est possible qu'ils reprennent fin février début mars comme certaines saisons passées.

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

## Vœu n° 4

### Valserhône Foot

#### 2<sup>ème</sup> vœu concernant les championnats seniors

Dans un souci d'équité sportive entre les équipes engagées dans les différents niveaux de championnats Seniors District et ligue, je propose par la présente le vœu suivant :

**Que les journées de championnat ligues et districts soient planifiées de manière synchronisée autant que possible.**

Cette demande part d'un constat récurrent : dans certaines phases décisives du championnat, il peut arriver que des équipes premières soient au repos pendant que leurs équipes réserves disputent des matchs déterminants pour la montée ou le maintien.

Cette situation peut engendrer :

- des déséquilibres d'effectif (des joueurs de l'équipe 1 étant disponibles pour renforcer la réserve),
- une atteinte à l'équité entre équipes concurrentes qui n'ont pas cette possibilité,
- et une perte de lisibilité du championnat.

Nous comprenons les contraintes de calendrier, mais pensons qu'un effort de synchronisation (notamment sur les dernières journées ou périodes sensibles du calendrier) renforcerait :

- la **transparence** et la **cohérence sportive**,
- le **respect de l'esprit compétitif**,
- et la **confiance entre les clubs**.

Nous restons bien entendu disponibles pour échanger et contribuer à la réflexion sur les modalités possibles.

**Avis du Comité de Direction** : avis défavorable.

Un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier une modification éventuelle des règlements.

#### **Vœu n° 5**

##### **US Replonges**

Equipes réserves séniors

a) Clubs n'ayant pas d'équipes dans le championnat de Ligue

**Les équipes engagées** dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.

b) **Clubs ayant des équipes dans le championnat de Ligue**

**Les équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser que 2 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes du championnat de Ligue dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.**

**Avis du Comité de Direction** : avis défavorable.

Un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier une modification éventuelle des règlements.

#### **Vœu n° 6**

##### **US Replonges**

22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. **Cette disposition ne s'applique pas en cas de forfait de l'adversaire d'une ou des équipes supérieures le jour du match.** En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurrentement avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes

inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.

**Avis du Comité de Direction** : avis défavorable.

## **BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025**

**Voir document ci-après**

Compte de résultat - Charges		Réalisé 2023/2024	Prévision Atterrissage 2024/2025	Ecart A / A-1	Prévisionnel 2025/2026
<b>ACHATS MARCHANDISES</b>					
607100--	Achat de livres	231,82	1 220,00	988,18	100,00
607130--	Achat de fanions	0,00	0,00	0,00	0,00
607140--	Achat cartons arbitrage + écussons	0,00	0,00	0,00	0,00
607200--	Achat de marchandises	699,22	1 000,00	300,78	1 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>931,04 €</b>	<b>2 220,00 €</b>	<b>1 288,96</b>	<b>1 100,00 €</b>
<b>ACHATS MAT. PREMIERES APPROV.</b>					
606100--	Produits entretien	383,62	550,00	0,00	550,00
606110--	Eau	206,33	250,00	166,38	250,00
606120--	Edf / gdf	6 197,90	6 500,00	43,67	6 500,00
606130--	Produits pharmacie	0,00	0,00	302,10	0,00
606140--	carburant	580,57	600,00	0,00	1 800,00
606300--	Achat petit équipement	119,88	100,00	19,43	100,00
606400--	Fournitures de bureau	771,02	2 000,00	-19,88	1 500,00
606420--	Imprimerie	890,40	400,00	1 228,98	400,00
<b>TOTAL</b>		<b>9 149,72</b>	<b>10 400,00</b>	<b>-490,40</b>	<b>11 100,00</b>
<b>AUTRES ACHATS et CHARGES EXTERNES</b>					
611300--	Frais annuaires	0,00	5 212,00	0,00	3 700,00
613500--	Location copieur	18 466,29	17 260,00	5 212,00	17 000,00
613510--	Location machine à affranchir	511,79	900,00	-1 206,29	900,00
613520--	Location balance	988,80	1 007,00	388,21	1 000,00
613540--	Location écran tactile	5 524,36	3 790,00	18,20	2 700,00
613550--	Location serveur téléphonique	4 842,48	4 842,00	-1 734,36	4 000,00
615210--	Entretien locaux : ménage	3 537,40	3 760,00	-0,48	4 000,00
615220--	Entretien bâtiment	1 251,78	850,00	222,60	850,00
615500--	Entretien materiel de bureau	0,00	0,00	-401,78	0,00
615600--	Maintenance	9 835,06	13 000,00	0,00	10 000,00
616100--	Assurances	3 750,67	4 300,00	3 164,94	4 500,00
622600--	Honoraires commissaires comptes	7 608,64	8 500,00	549,33	8 500,00
622601--	Honoraires Expert comptable	6 108,00	5 340,00	891,36	5 000,00
622620--	Frais Ain Profession Sport	1 196,20	1 150,00	-768,00	1 250,00
622621--	Sécuritas	686,04	720,00	-46,20	750,00
622622--	Lavages équipements sportifs	1 567,00	2 000,00	33,96	2 000,00
622640--	Honoraires divers	0,00	0,00	433,00	0,00
623100--	Communication	2 923,09	3 720,00	0,00	3 500,00
623300--	Plateau départemental U7	1 120,00	2 500,00	796,91	2 000,00
623310--	Challenge Conseil départemental	5 417,59	6 000,00	1 380,00	6 000,00
623340--	Journée départementale féminines	1 033,60	1 000,00	582,41	1 000,00
623400--	Récompenses	8 061,46	9 000,00	-33,60	7 000,00
623410--	Challenge de la Sportivité	5 650,00	7 250,00	938,54	7 250,00
623420--	Challenge du Fair Play	130,00	0,00	1 600,00	0,00
623500--	Coupes	12 235,03	12 000,00	-130,00	12 000,00
625110--	Déplacements CTD PPF	1 597,90	5 000,00	-235,03	2 000,00
625111--	Déplacements Educateurs Sportifs	5 920,01	5 000,00	3 402,10	3 000,00
625112--	Déplacements CTD DAP	3 481,40	3 000,00	-920,01	2 000,00
625114--	Déplacements Services civiques	0,00	0,00	-481,40	0,00
625120--	Deplacements Comité de direction	5 100,00	6 000,00	0,00	5 000,00
625140--	Deplacements du Président	2 656,67	2 000,00	900,00	2 000,00
625150--	Frais de déplacements des Bénévoles (dons)	41 148,00	47 628,00	-656,67	50 000,00
625160--	Frais déplacements finales régionales jeunes	400,00	600,00	200,00	600,00
625200--	Frais autoroute (carte)	353,91	250,00	-103,91	500,00
625620--	Comité de Direction	2 835,66	5 200,00	2 364,34	3 000,00
625621--	Comité de Direction AG Ligue	177,00	200,00	23,00	200,00
625625--	Journée des Bénévoles	1 436,92	3 500,00	2 063,08	3 500,00
625626--	Réunion ANPDF secteur 4		5 000,00	5 000,00	0,00
625627--	Commission Formation	0,00	0,00	0,00	0,00
625630--	Commission des arbitres	2 693,03	6 073,00	3 379,97	3 000,00
625631--	Observateurs arbitres	6 360,90	9 500,00	3 139,10	7 000,00
625632--	Journée de l'arbitrage	0,00	0,00	0,00	0,00
625633--	Com. Statut de l'Arbitrage	0,00	0,00	0,00	0,00
625641--	P.P.F. Garçons	1 044,16	1 324,00	279,84	1 500,00
625645--	P.P.F. Filles	20,39	1 341,00	1 320,61	1 500,00
625650--	Commission des terrains	1 543,10	1 500,00	-43,10	1 500,00
625651--	Commission sportive seniors	289,15	1 267,00	977,85	800,00
625652--	Commission sportive jeunes	200,00	223,00	23,00	250,00
625653--	Commission feminine	1 340,80	0,00	-1 340,80	0,00
625654--	Commission délégations	5 909,55	6 800,00	890,45	7 000,00

Compte de résultat - Charges		Réalisé 2023/2024	Prévision Atterrissage 2024/2025	Ecart A / A-1	Prévisionnel 2025/2026
625656--	Commission des règlements	0,00	83,00	83,00	100,00
625657--	Commission foot réduit	1 089,18	2 225,00	1 135,82	1 500,00
625659--	Commission de discipline	0,00	0,00	0,00	0,00
625660--	Commission médicale	0,00	0,00	0,00	0,00
625661--	Commission coupes	0,00	0,00	0,00	0,00
625662--	Commission d'appel	289,80	0,00	-289,80	0,00
625663--	Commission technique	250,00	1 250,00	1 000,00	1 250,00
6256631-	Foot à l'école	35,49	0,00	-35,49	0,00
625664--	Commission Futsal	2 994,52	2 739,00	-255,52	2 800,00
6256641-	Sport Adapté	527,10	300,00	-227,10	300,00
6256642-	Handisport	0,00	0,00	0,00	0,00
6256643-	Golf Foot	0,00	0,00	0,00	0,00
6256644--	Foot en marchant	134,00	400,00	266,00	300,00
6256645--	Futnet	179,80	0,00	-179,80	0,00
6256646--	Beach soccer	0,00	200,00	200,00	0,00
625667--	Amicale des Anciens	362,56	335,00	-27,56	350,00
625668--	Commission informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
625670--	Commission Prévention	2 052,88	3 159,00	1 106,12	4 000,00
625683--	C.F.F. 1	0,00	0,00	0,00	0,00
625687--	Plan de Féminisation	0,00	0,00	0,00	500,00
625690--	Commission FAFA	72,90	78,00	5,10	100,00
625700--	A.G. District	4 109,03	5 000,00	890,97	5 000,00
626300--	Timbres postes	1 818,12	1 800,00	-18,12	1 800,00
626310--	Ramassage du courrier	1 878,00	1 944,00	66,00	2 000,00
626500--	Telephone	4 058,16	3 500,00	-558,16	3 500,00
626513--	Forfaits portables	1 571,88	1 616,00	44,12	1 740,00
627000--	Frais de banque	783,22	1 100,00	316,78	1 100,00
628100--	Cotisations	415,00	415,00	0,00	415,00
<b>TOTAL</b>		<b>209 575,47</b>	<b>251 651,00</b>	<b>42 075,53</b>	<b>226 005,00</b>
<b>IMPOTS TAXES</b>				0,00	
631100--	Taxe sur les salaires	0,00		0,00	
631300--	Formation continue	3 841,83	2 907,00	-934,83	3 000,00
633300--	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00
635120--	Taxe foncière	3 020,00	3 100,00	80,00	3 200,00
<b>TOTAL</b>		<b>6 861,83</b>	<b>6 007,00</b>	<b>-854,83</b>	<b>6 200,00</b>
<b>SALAIRES et TRAITEMENTS</b>				0,00	
641000--	Frais de personnel	211 825,75	203 013,00	-8 812,75	205 000,00
641200--	Conges payés	2 255,00	0,00	-2 255,00	
641300--	Provision 13e mois	66,00	0,00	-66,00	
641310--	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00	0,00
648700--	Service Civique	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>214 146,75</b>	<b>203 013,00</b>	<b>-11 133,75</b>	<b>205 000,00</b>
<b>CHARGES SOCIALES</b>				0,00	
645000--	Urssaf	44 561,76	42 244,94	-2 316,82	43 000,00
645300--	Arcil	11 227,06	10 643,35	-583,71	11 000,00
645350--	Humanis	731,95	693,90	-38,05	700,00
645400--	Assedic	0,00	0,00	0,00	0,00
645410--	Mutuelle Allianz	3 260,22	3 090,72	-169,50	3 200,00
647100--	Tickets Restaurant	3 864,31	3 800,00	-64,31	4 000,00
647510--	Visites médicales	951,60	1 059,00	107,40	850,00
648100--	Chèques cadeaux	0,00	0,00	0,00	0,00
648710--	Indemnités stagiaire	0,00	0,00	0,00	0,00
648800--	Charges sociales sur congés payés	-456,00	0,00	456,00	0,00
648870--	Frais formation	652,70	6 604,00	5 951,30	2 000,00
649100	Remboursement URSAFF Covid	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>64 793,60</b>	<b>68 135,90</b>	<b>3 342,30</b>	<b>64 750,00</b>
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS S/IMMOB.</b>				0,00	
681100--	Dotations aux amortissements	40 710,71	41 000,00	289,29	41 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>40 710,71</b>	<b>40 500,00</b>	<b>-210,71</b>	<b>40 000,00</b>
<b>DOTATIONS S/ACTIF CIRCULANT ET PROVISION RISQUES ET CHARGES</b>				0,00	
681500--	Dot. prov. ind. départ retraite	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
681740--	Dot. Prov. Déprec. Créances	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

Compte de résultat - Charges		Réalisé 2023/2024	Prévision Atterrissage 2024/2025	Ecart A / A-1	Prévisionnel 2025/2026
<b>AUTRES CHARGES</b>				0,00	
654000--	Perte sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
657010--	Valeur comptable éléments d'actifs cédés	1 981,62	0,00	-1 981,62	0,00
657100--	Subventions versées par le District	2 204,73	2 500,00	295,27	2 000,00
657120--	Foot en milieu scolaire	6 572,66	6 500,00	-72,66	6 500,00
657130--	Aide clubs : engagements 2021/2022	0,00	0,00	0,00	0,00
657131--	Aide clubs : engagements 2022/2023	0,00	0,00	0,00	0,00
657140--	Aide financières : tablettes	0,00	0,00	0,00	0,00
657150--	Aide financières : licences	0,00	0,00	0,00	0,00
658200--	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
658220--	Aide clubs : engagements 19/20	0,00	0,00	0,00	0,00
658240--	Charges imprévues Bureau et CD	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 759,01</b>	<b>9 000,00</b>	<b>-1 759,01</b>	<b>8 500,00</b>
<b>FRAIS FINANCIERS</b>				0,00	
661100--	Intérêts financiers	593,46	500,00	-93,46	400,00
<b>TOTAL</b>		<b>593,46</b>	<b>500,00</b>	<b>-93,46</b>	<b>400,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION DE GESTION</b>				0,00	
671200--	Pénalités, amendes fiscales et péna	0,00	0,00	0,00	0,00
671800--	Charges exceptionnelles	5 018,45	300,00	-4 718,45	0,00
672200--	Charges sur exercice antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
671300--	Dons	250,00	250,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 268,45</b>	<b>550,00</b>	<b>-4 718,45</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION DE CAPITAL</b>				0,00	
675200--	V.N. comptable immo. cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
678800--	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AMORT. et PROVIS.</b>				0,00	
686600--	Dot. Prov. Dep charges financières	0,00	4 966,00	4 966,00	0,00
687500--	Dot. Prov. p/risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
687510--	Dot. Prov. : Fonds Solidarité	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>4 966,00</b>	<b>4 966,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES - COMPTES D'ORDRE</b>				0,00	
695200--	Impôt sur les sociétés	2 594,00	2 594,00	0,00	2 600,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 594,00</b>	<b>2 594,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 600,00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>565 384,04</b>	<b>601 536,90</b>	<b>36 152,86</b>	<b>567 655,00</b>
<b>Résultat</b>		<b>15 401,16</b>	<b>-22 011,90</b>	<b>-37 413,06</b>	<b>-13 140,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>580 785,20</b>	<b>579 525,00</b>	<b>-1 260,20</b>	<b>554 515,00</b>

Compte de résultat - Produits		Réalisé 2023/2024	Atterrissage 2024/2025	Ecart A / A-1	Prévisionnel 2025/2026
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>					
707100--	Ventes de livres	116,00	1 015,00	899,00	100,00
707120--	Ventes équipements		0,00	0,00	0,00
707200--	Annuaire district		0,00	0,00	0,00
707300--	Ventes diverses		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>116,00</b>	<b>1 015,00</b>	<b>899,00</b>	<b>100,00</b>
<b>PRODUCTION D'AUTRES SERVICES</b>					
704800--	Recettes coupes	2 495,00	2 825,00	330,00	3 000,00
704810--	Coupe Emile Faivre	1 656,00	1 656,00	0,00	2 160,00
704830--	Coupes des Groupements	1 162,00	1 020,00	-142,00	2 440,00
704840--	Recettes buvette AG District	98,50	134,00	35,50	250,00
706180--	Publicité			0,00	
706300--	Partenariat	16 717,80	21 161,00	4 443,20	23 000,00
706400--	Seniors D1 - engagements	1 548,00	1 548,00	0,00	1 440,00
706401--	Seniors D2 - engagements	2 592,00	2 592,00	0,00	2 400,00
706402--	Seniors D3 - engagements	3 528,00	3 528,00	0,00	3 240,00
706403--	Seniors D4 - engagements	2 016,00	2 016,00	0,00	1 680,00
706404--	Seniors D5 - engagements	1 600,00	1 600,00	0,00	1 275,00
706405--	Veterans - engagements	224,00	0,00	-224,00	0,00
706406--	U 18 - engagements	1 628,00	1 628,00	0,00	1 480,00
706407--	U 15 à 11 - engagements	1 936,00	1 936,00	0,00	1 760,00
706408--	U 13 - engagements	2 249,00	2 249,00	0,00	2 249,00
706409--	U 11 - engagements	2 652,00	2 652,00	0,00	2 652,00
706410--	Feminines - engagements	810,00	486,00	-324,00	666,00
708000--	Commission des arbitres	0,00	0,00	0,00	0,00
708001--	Amicale des Anciens	445,00	600,00	155,00	600,00
708002--	Commission appel	2 175,00	2 000,00	-175,00	2 000,00
708003--	Commission discipline	107 891,00	110 000,00	2 109,00	120 000,00
708004--	Commission des reglements	2 895,00	2 000,00	-895,00	2 100,00
708005--	Commission Foot Réduit	0,00	0,00	0,00	0,00
708101--	Frais de gestion bureautique	16 275,00	16 100,00	-175,00	0,00
708102--	Absence A.G. District	2 752,00	2 500,00	-252,00	5 000,00
708103--	Licences manquantes	168,60	300,00	131,40	300,00
708104--	Amendes feuilles de match	4 634,00	6 000,00	1 366,00	8 200,00
708105--	Forfaits	6 548,00	7 000,00	452,00	8 500,00
708106--	Feuille présence ZZ non retournée	511,50	300,00	-211,50	300,00
708107--	Non utilisation de la FMI	1 369,50	100,00	-1 269,50	0,00
708108--	Infraction statut arbitrage	4 420,00	2 400,00	-2 020,00	2 000,00
708109--	Vérification des éclairages	189,00	1 000,00	811,00	1 000,00
708110--	Absence à réunion / audition ou conciliation	2 964,00	2 000,00	-964,00	4 000,00
708111--	Absence à une convocation de Commission ou action promotionnelle	656,00	328,00	-328,00	300,00
708801--	Remboursement déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>196 805,90</b>	<b>199 659,00</b>	<b>2 853,10</b>	<b>203 992,00</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>					
740000--	Conseil départemental	30 073,00	30 395,00	322,00	24 745,00
	Conseil départemental : emplois sportifs	16 200,00	16 200,00	0,00	8 000,00
	Conseil départemental : féminines	500,00	450,00	-50,00	400,00
	Conseil départemental : Challenge U11	8 000,00	6 000,00	-2 000,00	3 000,00
	Conseil départemental : Plateau U7	500,00	450,00	-50,00	400,00
	Conseil départemental : Tournoi Lémanique	0,00	0,00	0,00	0,00
	D.D.C.S. : ANS (ex CNDS)	6 500,00	10 750,00	4 250,00	16 000,00
	Crédit Agricole : Sport Adapté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>61 773,00</b>	<b>64 245,00</b>	<b>2 472,00</b>	<b>52 545,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORT. et TRANSF. CHARGES</b>					
791180--	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
791240--	Remboursement frais de personnel	1 500,00	2 500,00	1 000,00	2 500,00
791241--	Indemnités FFF + Ligue pour C.T.D PPF	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
791242--	Service Civique - remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>51 500,00</b>	<b>52 500,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>52 500,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES</b>					
755000--	Contributions financières - subvention			0,00	
	F.F.F. : aide CTD DAP	20 000,00	21 000,00	1 000,00	20 000,00
	F.F.F. : indemnité de préformation	9 254,99	10 000,00	745,01	10 000,00
	F.F.F. : contrats d'objectifs	50 755,00	45 000,00	-5 755,00	40 000,00
	F.F.F. : aide arbitrage	5 500,00	0,00	-5 500,00	0,00
	F.F.F. : perf 2024 devt arbitrage amateur	200,00	8 250,00	8 050,00	10 500,00
	F.F.F. : dtn plan gardien de buts	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : sub. exceptionnelle	2 635,18	1 996,00	-639,18	0,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : Foot de Cœur	300,00	0,00	-300,00	0,00

Compte de résultat - Produits		Réalisé 2023/2024	Atterrissage 2024/2025	Ecart A / A-1	Prévisionnel 2025/2026
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : rétrocession licences	57 726,00	57 000,00	-726,00	57 000,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : aide excep. Tolavologe	1 140,00	0,00	-1 140,00	0,00
754120--	Dons bénévoles	41 498,00	47 628,00	6 130,00	50 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>190 009,17</b>	<b>190 874,00</b>	<b>864,83</b>	<b>187 500,00</b>
<b>COTISATIONS</b>				0,00	
756000--	Cotisation membres du district	180,00	180,00	0,00	190,00
756100--	Cotisation district	36 797,00	36 400,00	-397,00	40 950,00
	<b>TOTAL</b>	<b>36 977,00</b>	<b>36 580,00</b>	<b>-397,00</b>	<b>41 140,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>				0,00	
757010--	Valeur comptable des immos cédées	2 798,64	0,00	-2 798,64	0,00
758105--	Repas Assemblées Générales	90,00	0,00	-90,00	0,00
758810--	Produits divers gestion courante	1 084,95	0,00	-1 084,95	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 973,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 973,59</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES INTERETS et PRODUITS ASSIMILES</b>				0,00	
762000--	Coupons Crédit Agricole + parts sociales Crédit Mutuel	5 157,47	2 123,00	-3 034,47	9 246,00
768000--	Autres produits financiers	8 659,69	11 529,00	2 869,31	7 492,00
	<b>TOTAL</b>	<b>13 817,16</b>	<b>13 652,00</b>	<b>-165,16</b>	<b>16 738,00</b>
<b>PRODUITS NETS CESSIONS VALEURS MOBILIERES</b>				0,00	
767000--	Produits cession valeur mobilière	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>				0,00	
771800--	Produits exceptionnels	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
771820--	Produits exceptionnels exercice antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIFS</b>				0,00	
775200--	P. vente immob. Cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE CAPITAL</b>				0,00	
777000--	Subvention Investissements ins. Résult.	12 364,00	0,00	-12 364,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 364,00</b>	<b>0,00</b>
<b>REPRISES PROVISION TRANSFERT DE CHARGES</b>				0,00	
781500--	Reprise prov ind départ retraite	0,00	0,00	0,00	0,00
781740--	Reprise sur provisions des créances	0,00	0,00	0,00	0,00
786600--	Reprise sur provision et dépréciation charges financières	8 949,38	0,00	-8 949,38	0,00
787500--	Reprise provisions	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
787510	Reprise prov excep clubs 19/20	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 949,38</b>	<b>20 000,00</b>	<b>11 050,62</b>	<b>0,00</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				0,00	
791180	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
791245	Indemnités apprentissage	4 500,00	0,00	-4 500,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 500,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>580 785,20</b>	<b>579 525,00</b>	<b>-1 260,20</b>	<b>554 515,00</b>